



16ème législature

Question N° : 14409	De Mme Marie-France Lorho (Rassemblement National - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Armées		Ministère attributaire > Armées
Rubrique > défense	Tête d'analyse > Coût et conséquences matérielles du départ des troupes françaises du Niger.	Analyse > Coût et conséquences matérielles du départ des troupes françaises du Niger..
Question publiée au JO le : 23/01/2024 Réponse publiée au JO le : 14/05/2024 page : 3812		

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre des armées sur le coût et les conséquences matérielles du départ des troupes françaises du Niger. Le 24 septembre 2023, M. le Président de la République annonçait le retrait de 1 500 soldats français du Niger d'ici la fin de l'année. Ce désengagement militaire s'est accompagné du désengagement de ses moyens matériels mis à disposition, si l'on en croit le ministère des armées. Elle demande à M. le ministre quel a été le coût de ce rapatriement des troupes françaises. Elle lui demande par ailleurs si l'ensemble des moyens matériels des troupes françaises a été effectivement rapatrié ou s'il subsiste encore du matériel militaire dans ce pays.

Texte de la réponse

À la suite du coup d'État survenu au Niger le 26 juillet dernier, la junte a dénoncé les accords avec la France exigeant un départ des forces françaises, puis posant un ultimatum à l'ambassadeur de France pour quitter le Niger au 27 août 2023. Le 24 septembre 2023, le Président de la République a acté la fin de la coopération, rappelant l'ambassadeur et annonçant un départ des troupes françaises avant la fin de l'année 2023. Pour ce faire, des échanges techniques entre les forces françaises et les Nigériens ont permis la signature d'un protocole, le 19 octobre 2023, prévoyant une sortie des troupes et la restitution de la dernière emprise militaire, le 22 décembre 2023. Le fret désengagé des quatre bases françaises représente 1 929 conteneurs, 600 véhicules et 22 aéronefs, pour une valeur de plus de 820 M€. Les équipements laissés sur place représentent une valeur de 12 M€. Il s'agit d'infrastructures non démontables ou vétustes, dont la valeur résiduelle est inférieure au coût de démontage et de transport, notamment 500 bungalows et 3 réservoirs de carburant aérien modulaires (3,4 M€), d'infrastructures type « structures métallo-textiles » trop complexes à démonter (environ 5 M€) cédés après démontage de leur matériel d'environnement (climatisation, système électriques, etc.) et enfin de divers petits matériels de vie en campagne (tentes, bureaux, etc.). Les coûts directs du désengagement sont de l'ordre de 80 M€. Les grandes catégories de coûts sont le transport effectué à 65 % par voie aérienne, 32 % par voie routière et 3% par voie maritime (70 M€), les indemnités T2 dites « OPEX » (0,6 M€) et enfin diverses dépenses concernant les zones de stockage, contrats d'externalisation, taxes aéroportuaires, etc. (10 M€). Les mouvements de personnel ont débuté le 22 octobre 2023 par des convois militaires entre les points d'appui du Niger et le Tchad. Près de 1 500 personnes ont été désengagées en 2 mois, par la route ou par vols d'A400M. La moitié a transité par le Tchad avant la métropole. Les armées ont par ailleurs appuyé le désengagement de l'ambassade de France, mené par la mission diplomatique de défense et ont évacué par voie aérienne civile et militaire 9 personnes, 1 container et 9 véhicules,



le 30 décembre 2023. Les matériels rapatriés du Niger en métropole feront systématiquement l'objet d'un diagnostic approfondi au sein des ateliers industriels en régie ou privé, avant une éventuelle remise en condition. À l'issue, ces matériels seront redéployés dans leur unité d'origine. La durée de cette remise en condition demeure difficile à estimer (quelques mois à quelques années) car elle dépend notamment des capacités d'absorption des chaînes techniques.